



Mes droits en location avec mes fenetres

Par **jujuth**, le **15/02/2013 à 16:07**

bonjourrnje suis locataire depuis 3ans dans le même appartement j'ai mes fenêtres qui donne sur la cours de ma voisine depuis un ans j'ai des gros conflit avec elle dès que je met mes tapis ou autre sur le rebord de mes fenêtres soit disant que je sali sa court qu' elles sont mes droits ai je le droit de mettre du linge sur le rebord de ma fenêtre rnmerci de m'aider ça devient insupportable

Par **cocotte1003**, le **15/02/2013 à 16:35**

bonjour, regardez dans le règlement de copropriété ou renseignez vous au syndic, mais il existe de nombreux cas en copro ou cela est interdit, cordialement

Par **jujuth**, le **16/02/2013 à 12:51**

je ne suis pas dans une copropriété c'est un logement en bord de route dans un petit village

Par **Lag0**, le **16/02/2013 à 19:11**

Bonjour,rnPouvez-vous donner plus d'informations sur ces fenêtres ? Donnent-elles directement chez la voisine comme votre message semble le laisser entendre ? Donc à moins de 1m90 de la limite séparative ?rnSi oui, existe t-il une servitude de vue pour ces fenêtres qui

ne respecteraient pas le code civil ?

Par **jujuth**, le **17/02/2013** à **19:21**

oui j'ai vraiment mes fenêtres directement dans la courtrnde la voisine

Par **Lag0**, le **18/02/2013** à **07:48**

Et donc, savez-vous s'il existe une servitude de vue pour ces fenêtres qui, sans cela, seraient illégales ?